



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Elèves et étudiants (formation scolaire et professionnelle)

Description

La statistique suisse des élèves et des étudiants résulte de 26 statistiques cantonales. Sont recensées toutes les personnes qui suivent pendant une demi-année au moins un programme visant un objectif de formation déterminé, à plein temps ou à temps partiel. Le relevé s'étend du degré primaire 1-2 (école enfantine/cycle élémentaire années 1-2) au degré tertiaire (hautes écoles non comprises) et inclut les institutions de formation publiques et privées. Les données provenant des 26 cantons sont harmonisées au niveau suisse. La statistique est compatible avec la Classification internationale type de l'éducation (CITE) de l'UNESCO.

Disponible depuis:

La statistique existe depuis 1977. Les données récoltées depuis 1980 sont à disposition. Les données d'une année scolaire sont publiées à partir du mois d'avril de l'année suivante (ex. avril 2016 pour l'année scolaire 2014/15).

Personnes relevées (par année):

1'300'000

Caractères relevés:

Les données sont récoltées au niveau de la personne (élève/étudiant), de la classe et de l'institution de formation.

année scolaire

canton

identificateur de l'institution de formation (numéro REE)

identificateur de la classe

identificateur de la personne (numéro AVS en 13 positions)

sexe

date de naissance

nationalité

première langue

commune de domicile

type d'enseignement

année de programme

mode d'enseignement

statut du programme d'enseignement et mesures de pédagogie spécialisée

enseignement visant la maturité professionnelle 1 (pendant le CFC)

Méthodologie

Relevé exhaustif basé sur des données individuelles. Le relevé des élèves et étudiants se fait sous la responsabilité des cantons. Il s'étend à tous les degrés de formation à l'exception des hautes écoles. La participation est obligatoire.

Degré de régionalisation:

Commune politique

L'état des communes en vigueur lors du dernier relevé effectué est appliqué à toute la série temporelle.

Périodicité:

Annuelle

Période de référence:

Année scolaire

Qualité des données statistiques:
La qualité des données est élevée dans l'ensemble. L'identificateur personnel permet d'effectuer des analyses longitudinales.
Dernière révision: 2010

Bases légales

Loi sur la statistique fédérale du 9 octobre 1992 (LSF 431.01)
Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS) en collaboration avec les cantons et les institutions de formation

Antoine Bula, +41 58 463 66 78
lernstat@bfs.admin.ch
